

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE  
VILLE DE GRANDE-VALLÉE, LE MERCREDI 11 AVRIL 2018 À 17 H 9**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-Vallée  
Noël Richard, maire de Grande-Vallée  
Nelson O'Connor, représentant de la Ville de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 9.

**2. RÉSOLUTION 18-40 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 avril 2018 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 11 avril 2018
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 27 mars 2018
4. Correspondance

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

5. Acceptation des déboursés du mois de mars 2018

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

6. Certificat de conformité – Règlement 1156-11-28 modifiant le règlement de zonage numéro 1156-11 de la Ville de Gaspé

**C) Développement socioéconomique**

7. État des programmes d'aide financière
8. Dossiers d'investissement :
  - a) Fonds des municipalités :
    - 1) Centre d'action bénévole La Grande Corvée – Soutien au Service d'information pour aînés (SIA) de La Côte-de-Gaspé

- 2) Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis – Rouler Vert la Gaspésie – Phase 2
  - 3) Centre de ressourcement, de réinsertion et d'intervention (CRRI) – Ameublement manquant pour les logements
  - 4) Gaspésie Gourmande – Soutien au plan d'action 2017-2018
- b) Fonds de soutien aux projets structurants :
- 1) Halte-Parents de la Vallée – Acquisition d'un bâtiment
  - 2) La Maison aux Lilas de l'Anse – Papilles et papillons (production maraîchère)
  - 3) Club de soccer de Grande-Vallée – Optimisation des infrastructures pour l'accueil de tournois à Grande-Vallée
  - 4) Relance Fort-Prével – Remise en état du système d'irrigation
  - 5) Village en chanson de Petite-Vallée – Installations transitoires
  - 6) Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle – Projet d'hébergement transitoire 2<sup>e</sup> étape
  - 7) Club cycliste Vélocipeg de Gaspé – Développement des sentiers du Bout du Monde (Phase 4)
  - 8) Municipalité de Grande-Vallée – Réparation du quai
  - 9) Ville de Gaspé – Mise aux normes de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
  - 10) Les Traversées de la Gaspésie (TDLG) – Acquisition d'équipement de sécurité pour développer les événements TDLG
  - 11) Groupe Beau Village – Construction d'une piste cyclable (Phase 1)
  - 12) Gaspé, Berceau du Canada – Terrain de jeux
  - 13) Gaspé, Berceau du Canada – Développement d'activités nautiques sur le site de Berceau du Canada

**D) Autres dossiers**

9. Appui à l'Administration portuaire de L'Anse-à-Valleau pour la réfection du quai du village
10. Livraison des programmes de la SHQ
11. Affaires nouvelles  
Aucune
12. Période de questions pour le public
13. Ajournement ou levée de la réunion

### **3. RÉSOLUTION 18-41 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 26 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 26 mars 2018 soit et est adopté.

### **4. CORRESPONDANCE**

Les conseillers prennent connaissance de la correspondance reçue.

### **5. RÉSOLUTION 18-42 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2018 suivant : MRC : 180 906,53 \$, TNO : 3 161,81 \$ et Sécurité publique : 2 477,69 \$ soient adoptés.

### **6. RÉSOLUTION 18-43 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1156-11-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le second projet de règlement 1156-11-28 le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-28;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-28;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la ville.

### **7. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

## **8. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :**

### **A) FONDS DES MUNICIPALITÉS :**

#### **1) RÉSOLUTION 18-44 : CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LA GRANDE CORVÉE – SOUTIEN AU SERVICE D'INFORMATION POUR AÎNÉS (SIA) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

- CONSIDÉRANT l'importance de ce service pour les aînés de La Côte-de-Gaspé;
- CONSIDÉRANT le refus de financement du FARR;
- CONSIDÉRANT l'enjeu de maintien de ce service pour l'année 2018-2019;
- CONSIDÉRANT les conséquences sur les emplois concernés si le SIA n'était plus financé;
- CONSIDÉRANT la révision du projet de base qui a permis une diminution des coûts;
- CONSIDÉRANT les diverses pistes de solution à l'étude;
- CONSIDÉRANT le délai généré par toutes les discussions en cours;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 10 000 \$ au Centre d'action bénévole La Grande Corvée pour le projet « Soutien au Service d'informations pour aînés (SIA) de La Côte-de-Gaspé » dans le cadre du *Fonds des municipalités, volet 2* pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

#### **2) RÉSOLUTION 18-45 : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS – ROULER VERT LA GASPÉSIE (PHASE 2)**

- CONSIDÉRANT les nouvelles tendances en matière d'électrification des transports;
- CONSIDÉRANT que la phase 1 du projet est réalisée et que la présente demande concerne la phase 2 du projet d'électrification des transports en Gaspésie;
- CONSIDÉRANT que cette phase est complémentaire à la première et qu'elle consolidera les revenus d'entretien des bornes du réseau;
- CONSIDÉRANT la visibilité que le réseau Web pourra offrir aux entreprises membres;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet régional;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet « Rouler Vert la Gaspésie (Phase 2) » dans le cadre du *Fonds des municipalités, volet 1*.

**3) RÉOLUTION 18-46 : CENTRE DE RESSOURCEMENT, DE RÉINSERTION ET D'INTERVENTION (CRRI) – AMEUBLEMENT MANQUANT POUR LES LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT que la fermeture de Sears Canada et les conséquences sur la livraison des items achetés depuis 2014, mais non livrés;

CONSIDÉRANT l'ampleur de ce qu'il faut racheter;

CONSIDÉRANT les frais juridiques en cours;

CONSIDÉRANT que l'entrée de la clientèle doit se faire au début du mois de mai et qu'il s'agit d'une clientèle vulnérable qui ne possède pas de biens;

CONSIDÉRANT la non-fonctionnalité des logements si ces achats ne sont pas effectués;

CONSIDÉRANT la situation d'urgence ponctuelle et les discussions en cours avec d'autres bailleurs de fonds pour pallier cette situation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Centre de ressourcement, de réinsertion et d'intervention (CRRI) pour le projet « Ameublement manquant pour les logements » dans le cadre du *Fonds des municipalités, volet 2*;

QUE ce montant devra, s'il y a lieu, être remboursé à l'issue de la bataille juridique, en fonction du montant que l'organisme recevra comme dédommagement afin de couvrir le coût des meubles manquants.

**4) RÉOLUTION 18-47 : GASPÉSIE GOURMANDE – SOUTIEN AU PLAN D'ACTION 2017-2018**

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'ensemble des MRC de la Gaspésie, proportionnellement du nombre d'entreprises bioalimentaires présentes dans la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que le promoteur offre des services dans La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que les actions du promoteur contribuent au développement des entreprises bioalimentaires dans la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de se doter d'un plan d'agriculture urbaine où Gaspésie Gourmande a été ciblé comme partenaire potentiel;

CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier est admissible au Fonds des municipalités, volet 1 : Soutien aux projets régionaux;

CONSIDÉRANT que le promoteur a bénéficié d'une aide financière de 1 800 \$ en 2017 pour ses actions 2016-2017;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 800 \$ à Gaspésie Gourmande pour le projet « Soutien au plan d'action 2017-2018 » dans le cadre du *Fonds des municipalités, volet 1*;

## **B) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :**

### **1) RÉSOLUTION 18-48 : HALTE-PARENTS DE LA VALLÉE – ACQUISITION D'UN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT que le projet présenté permettra de maintenir les services offerts par le promoteur et la poursuite de sa mission (milieu de vie);

CONSIDÉRANT que les nouvelles installations permettront en plus de rehausser et bonifier l'offre de services aux familles et enfants du secteur de l'Estran (cadre de vie);

CONSIDÉRANT la mobilisation du milieu et la confirmation de partenaire privé (Desjardins);

CONSIDÉRANT le montage financier réaliste, le sérieux de la démarche et la recherche intensive de sources de financement;

CONSIDÉRANT l'impact de l'organisme sur le milieu de vie (milieu de vie);

CONSIDÉRANT que les services offerts aux familles sont un facteur de protection du filet social (niveau de vie);

CONSIDÉRANT l'importance des services aux familles dans l'attraction et la rétention de la population;

CONSIDÉRANT que onze emplois sont en jeu (niveau de vie);

CONSIDÉRANT que la participation financière de la MRC est une condition sine qua non à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet agit sur les trois composantes de la qualité de vie, confirmant ainsi ses effets structurants;

CONSIDÉRANT que les dépenses sont admissibles et que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de soutien aux projets structurants dans le volet 1;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 45 000 \$ à la Halte-Parents de la Vallée pour le projet « Acquisition d'un bâtiment » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

**2) RÉOLUTION 18-49 : LA MAISON AUX LILAS DE L'ANSE – PAPILES ET PAPILLONS (PRODUCTION MARAÎCHÈRE)**

CONSIDÉRANT que le projet émerge d'une consultation publique et repose sur une implication citoyenne (milieu de vie);

CONSIDÉRANT que le projet permettra la création de 2 emplois (niveau de vie);

CONSIDÉRANT que le projet permettra de générer des revenus autonomes pour le promoteur dès l'an prochain;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de faire émerger des partenariats avec des entreprises et groupes communautaires locaux;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de combler le vide créé par la fermeture des Serres Synnott (cadre de vie);

CONSIDÉRANT que le projet permettra à la population d'avoir un meilleur accès à une alimentation saine (milieu de vie);

CONSIDÉRANT que le projet permettra de développer un nouveau secteur économique absent du secteur nord de Gaspé (niveau de vie);

CONSIDÉRANT que le projet agit sur les trois composantes de la qualité de vie, confirmant son caractère structurant pour le milieu;

CONSIDÉRANT les dépenses admissibles et la concordance générale entre le projet et les objectifs du Volet 1 du Fonds de soutien aux projets structurants;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 30 000 \$ à la Maison aux Lilas de l'Anse pour le projet « Papilles et papillons (Production maraîchère » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

**3) RÉOLUTION 18-50 : CLUB DE SOCCER DE GRANDE-VALLÉE – OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES POUR L'ACCUEIL DE TOURNOIS À GRANDE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT le nombre élevé de jeunes de l'Estran qui participent aux activités du club depuis sa création;

- CONSIDÉRANT l'implication citoyenne dans le projet;
- CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Grande-Vallée;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra d'améliorer les infrastructures en place (cadre de vie);
- CONSIDÉRANT que le projet permettra de développer de nouvelles activités dans le milieu (milieu de vie);
- CONSIDÉRANT que le projet aura certaines retombées économiques locales;
- CONSIDÉRANT que le club emploie 6 personnes en saison estivale (niveau de vie);
- CONSIDÉRANT que le projet agit sur les trois composantes de la qualité de vie, confirmant son caractère structurant;
- CONSIDÉRANT les dépenses admissibles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ au Club de soccer de Grande-Vallée pour le projet « Optimisation des infrastructures pour l'accueil de tournois à Grande-Vallée » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 2*.

#### **4) RÉOLUTION 18-51 : RELANCE DE FORT-PRÉVEL – REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME D'IRRIGATION**

- CONSIDÉRANT les impacts environnementaux de la situation occasionnée par la vétusté du système d'irrigation;
- CONSIDÉRANT les pertes financières générées par cette situation;
- CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de nouveaux membres depuis la reprise par l'organisme;
- CONSIDÉRANT le fleuron économique, social et paysager que constitue cette organisation pour les deux MRC (cadre de vie);
- CONSIDÉRANT le virage familial que l'organisme souhaite opérer et les activités qui en découleront (milieu de vie);
- CONSIDÉRANT la consolidation des emplois de l'organisme que cet investissement va permettre (niveau de vie);
- CONSIDÉRANT l'accord politique entre les deux MRC et la confirmation du FARR;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 12 000 \$ à Relance Fort-Prével pour le projet « Remise en état du système d'irrigation » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 2*.

**5) RÉSOLUTION 18-52 : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – INSTALLATIONS TRANSITOIRES**

- CONSIDÉRANT l'incendie qui a ravagé le Théâtre de la Vieille Forge;
- CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction ne seront pas terminés avant 2019;
- CONSIDÉRANT l'importance des activités du Festival en chanson et de la programmation régulière pour l'économie locale et le dynamisme social du village (niveau de vie et milieu de vie);
- CONSIDÉRANT que ce sont des acquisitions d'équipements et d'infrastructures admissibles et nécessaires au bon fonctionnement des événements (cadre de vie);
- CONSIDÉRANT l'importance de ces acquisitions pour le maintien des emplois au sein du principal employeur du village (niveau de vie);
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des équipements acquis pourront servir au site des grands spectacles de Grande-Vallée après la reconstruction du Théâtre de la Vieille Forge (retombée à long terme);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 42 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour le projet « Installations transitoires » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

**6) RÉSOLUTION 18-53 : MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT L'AID'ELLE – PROJET D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE, 2<sup>e</sup> ÉTAPE**

- CONSIDÉRANT que le projet final vient combler un besoin réel de personnes en situation de vulnérabilité;
- CONSIDÉRANT que plusieurs instances ont donné des appuis au projet, dont la Ville de Gaspé, le CISSSGÎM, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le CALACS La Bôme Gaspésie;
- CONSIDÉRANT que le promoteur sera accompagné par le GRLCGÎM pour le montage financier;
- CONSIDÉRANT que le projet final viendra doter le milieu d'un nouveau service d'hébergement;
- CONSIDÉRANT que le projet final agira sur les trois composantes de la qualité de vie, confirmant sa nature structurante pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la phase préliminaire n'est admissible qu'au FSPS, et que le projet final correspondra aux orientations du FSPS;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 500 \$ à la Maison d'aide et d'hébergement l'Aid'Elle pour le projet « Hébergement transitoire, 2<sup>e</sup> étape » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

#### **7) RÉOLUTION 18-54 : CLUB CYCLISTE VÉLOCIPEG DE GASPÉ – DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS DU BOUT DU MONDE (PHASE 4)**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la phase 4 du projet et que celle-ci correspond à la vision initiale du projet global;

CONSIDÉRANT l'essor continu du vélo de montagne dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la démarche globale de positionnement du territoire gaspésien comme destination de pratique du vélo de montagne;

CONSIDÉRANT les aménagements rassembleurs et accessibles qui seront faits et leurs retombées sur le dynamisme du milieu de vie (cadre de vie et milieu de vie);

CONSIDÉRANT l'allongement de la saison touristique que le vélo de montagne peut engendrer;

CONSIDÉRANT l'autonomie financière visée par l'organisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 22 500 \$ au Club cycliste Vélocipeg de Gaspé pour le projet « Développement des sentiers du Bout du Monde (Phase 4) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 2*.

#### **8) RÉOLUTION 18-55 : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE – RÉPARATION DU QUAÏ**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Foresterie GDS est le client unique qui utilisera le quai une fois réparé;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Foresterie GDS est le principal employeur sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue pour plus de 34 % du coût total du projet et que le ministère des Transports contribue pour 50 % du coût total du projet;

- CONSIDÉRANT que les besoins d'approvisionnement sont estimés à encore cinq ans pour le bois d'Anticosti;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra de maintenir quarante (40) emplois directs et quatre-vingts (80) emplois indirects à l'année;
- CONSIDÉRANT que le projet présenté est à caractère économique et que son impact sur l'industrie est important;
- CONSIDÉRANT que le projet a un impact à la fois sur le niveau de vie que sur le cadre de vie de la communauté, 2 des 3 composantes de la qualité de vie, ce qui confirme un certain caractère structurant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ à la Municipalité de Grande-Vallée pour le projet « Réparation du quai » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 2*, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande de financement soit faite au programme FAIR.

**9) RÉOLUTION 18-56 : VILLE DE GASPÉ – MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

- CONSIDÉRANT que la mise aux normes de l'infrastructure est nécessaire afin de maintenir les activités qui s'y déroulent;
- CONSIDÉRANT que les retombées environnementales seront indéniables;
- CONSIDÉRANT la diminution du coût énergétique marquante;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 45 000 \$ à la Ville de Gaspé pour le projet « Mise aux normes de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants, volet 1*.

**10) RÉOLUTION 18-57 : LES TRAVERSÉES DE LA GASPÉSIE (TDLG) – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR DÉVELOPPER LES ÉVÉNEMENTS TDLG**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC refuse la demande de soutien financier de Les Traversées de la Gaspésie (TDLG) pour le projet « Acquisition d'équipement de sécurité pour développer les événements de la TDLG », tel que présenté.

**11) GROUPE BEAU VILLAGE – CONSTRUCTION PISTE CYCLABLE (PHASE 1)**

Reporté. En attente de la réponse du MTQ pour ce dossier.

**12) RÉOLUTION 18-58 : GASPÉ, BERCEAU DU CANADA – TERRAIN DE JEUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC refuse la demande de soutien financier de Gaspé, Berceau du Canada pour le projet « Terrain de jeux », tel que présenté.

**13) RÉOLUTION 18-59 : GASPÉ, BERCEAU DU CANADA – DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LE SITE DE BERCEAU DU CANADA**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC refuse la demande de soutien financier de Gaspé, Berceau du Canada pour le projet « Développement d'activités nautiques sur le site de Berceau du Canada », tel que présenté.

**9. RÉOLUTION 18-60 : APPUI À L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE L'ANSE-À-VALLEAU POUR LA RÉFECTION DU QUAI DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT que l'administration portuaire est responsable de la gestion des activités et des installations portuaires de L'Anse-à-Valleau depuis 27 ans;

CONSIDÉRANT que le quai est encore utilisé par des pêcheurs et qu'il appartient au ministère des Pêches et des Océans du Canada;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gaspé n'a pas l'intention de se porter acquéreur de ce quai;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a prévu un budget de 250 M\$ sur deux ans dans le programme des ports pour petits bateaux auquel le quai de L'Anse-à-Valleau est admissible;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC appuie la demande de l'Administration portuaire de L'Anse-à-Valleau pour que soit rénové le quai du village.

## **10. RÉSOLUTION 18-61 : LIVRAISON DES PROGRAMMES DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT que la subvention de la SHQ couvre 100 % des frais des programmes de rénovations de la SHQ, et par conséquent la MRC n'a pas à assumer de coût via ses fonds propres;

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu par la MRC du Rocher-Percé à l'effet que ce type de service professionnel n'est pas soumis aux règles d'adjudication de contrat et que la MRC peut donc transiger de gré à gré dans ce cas;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à négocier un contrat de gré à gré pour la livraison;

QUE ce contrat soit autorisé par le conseil à une séance subséquente.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Étant donné l'absence de deux conseillers, aucun point ne peut être ajouté.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La période de questions débute à 17 h 18 et se termine à 17 h 20.

## **13. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION**

Sur proposition de monsieur Noël-Marie Clavet, la réunion est levée à 17 h 21.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général